

Motion

N'oublions pas la réfection du bâtiment sanitaire de la piscine municipale !

Dans son message destiné au conseil de ville du 22 mars 2018, le conseil municipal présentait son projet de réfection de la piscine municipale nécessitant un crédit de 5'670'000 francs qui devra être ensuite approuvé par la population.

A la lecture du projet, on constate que, mis à part la création d'un vestiaire en faveur des personnes à mobilité réduite, aucune modification du bâtiment n'est prévue pour le moment. D'ailleurs, le conseil municipal complète son message en précisant que la réfection du bâtiment sanitaire n°17 fera l'objet d'une réflexion ultérieure en lien avec les synergies envisageables du projet de rénovation et agrandissement de la patinoire d'Ajoie et du Clos du Doubs.

Or ces derniers jours, le syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP) a présenté le projet de nouvelle patinoire aux élus du district puis à la presse. Force est de constater qu'aucune synergie n'est envisagée avec le bâtiment de la piscine municipale et que dès lors, sa réfection n'est comprise dans aucun des deux projets.

C'est pourquoi, nous demandons au conseil municipal de mandater un bureau d'architecture afin d'analyser et de chiffrer les possibilités de réfection du bâtiment sanitaire qui est dans un état des plus précaires.

Porrentruy, le 22 mars 2018

Pour le groupe PDC-JDC

ANRES



Stéphane Theurillat